

Municipalité d'Authier-Nord
District d'Abitibi-Ouest
Province de Québec

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité d'Authier-Nord, tenue à la salle multiservice, au 418-B, rue Principale, le 5 décembre 2023 à 19h30.

Sous la présidence du maire Fernand Major, sont présents à cette séance, les conseillères et les conseillers suivants : Luc Raby, Jean-Marc Neveu, Sylvain Caron, Florence Duguay et Serge Lefebvre.

Était absente : Michelle d'Amours.

Assistent également à la séance, madame Priscillia Lefebvre, qui agit comme greffière-trésorière par intérim.

2023-12-01

OUVERTURE DE LA SEANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le maire prend les présences. Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Il est 19h30.

Il est proposé par Serge Lefebvre, appuyé par Jean-Marc Neveu et résolu à l'unanimité d'adopter l'ouverture de la séance ainsi que l'ordre du jour tel que lu par le maire, et que le point « Questions diverses » demeure ouvert.

2023-12-02

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2023.

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal des délibérations de la séance du 14 septembre 2023 du conseil de la municipalité d'Authier-Nord a été acheminé à chacun des membres dudit conseil dans les délais prévus afin que ceux-ci en prennent connaissance ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Raby, appuyé par Florence Duguay et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 septembre 2023 tel que présenté.

2023-12-03

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2023.

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal des délibérations de la séance du 18 septembre 2023 du conseil de la municipalité d'Authier-Nord a été acheminé à chacun des membres dudit conseil dans les délais prévus afin que ceux-ci en prennent connaissance ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Raby, appuyé par Jean-Marc Neveu et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 septembre 2023 tel que présenté.

2023-12-04

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 NOVEMBRE 2023.

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal des délibérations de la séance du 30 novembre 2023 du conseil de la municipalité d'Authier-Nord a été acheminé à chacun des membres dudit conseil dans les délais prévus afin que ceux-ci en prennent connaissance ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Lefebvre, appuyé par Sylvain Caron et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 novembre 2023 tel que présenté.

2023-12-05

APPROBATION DES DEBOURSES.

Il est proposé par Jean-Marc Neveu, appuyé par Sylvain Caron et résolu à l'unanimité que les comptes soient adoptés tels que présentés, soit un montant 94 269.23 \$ pour les fournisseurs et un montant de 27 608.76 \$ pour les salaires, soit un total de 121 877.99 \$. Ces dépenses sont pour les mois d'août, septembre, octobre et novembre 2023.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

Le dépôt du rapport budgétaire au 30 novembre 2023 a été déposé à cette séance ordinaire.

2023-12-06

SALAIRE DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Il est proposé par Serge Lefebvre, appuyé par Jean-Marc Neveu et résolu à l'unanimité que le salaire de l'inspecteur municipal soit augmenté, pour l'année 2024. Cette augmentation va être la même que la municipalité de Poularies, soit environ de 3%.

2023-12-07

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICE CIM POUR L'ANNÉE 2024

Il est proposé par Florence Duguay, appuyé par Sylvain Caron et résolu à l'unanimité que le contrat avec la Coopérative d'informatique municipale (CIM) pour le logiciel de gestion financière municipale soit renouvelé pour l'année 2024 au coût de 4 587.50 \$. Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

2023-12-08

ADHÉSION FQM 2024

Il est proposé par Luc Raby, appuyé par Jean-Marc Neveu et résolu à l'unanimité que l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) soit renouvelée pour l'année 2024, pour un montant de 1 248.31 \$. Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

2023-12-09

AUTORISATION DE SIGNATURE- ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE la sécurité incendie est une compétence municipale ;

ATTENDU QU'une entente intermunicipale a été signée entre la ville de La Sarre et les municipalités de Duparquet, Dupuy, Gallichan, Sainte-Hélène-de-Mancebourg et Poularies ainsi que la Régie intermunicipale des incendies de Roussillon visant la mise en commun de ressources en sécurité incendie, suite à une étude d'opportunité établissant qu'il y avait des avantages à conclure des ententes intermunicipales autant pour la Ville que les municipalités impliquées afin d'assurer la protection des citoyens ;

ATTENDU QUE la municipalité d'Authier-Nord désire confier l'application des mesures de protection et de prévention des incendies selon les modalités prévues à *la Loi en sécurité incendie et aux orientations ministérielles en matière de sécurité incendie* au Service de sécurité incendie de la Ville de La Sarre et qu'à cette fin, suivent les modalités fournies à l'entente intermunicipale négociée ;

ATTENDU QUE les parties à l'entente désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitres C-19)* et des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1)* dans le but de conclure une entente relative à la fourniture de services en sécurité incendie ;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Florence Duguay, appuyée par Jean-Marc Neveu ;

D'autoriser Fernand Major, maire, et Priscillia Lefebvre, directrice générale par intérim à signer, pour et au nom de la municipalité d'Authier-Nord l'entente intermunicipale relative à la fourniture de services en sécurité incendie avec la Ville de La Sarre.

La durée de cette entente est de cinq (5) ans et entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2024 et se terminera le 31 décembre 2028.

2023-12-10

DÉLÉGUÉ POUR LE COMITÉ BELLEFEUILLE

Il est proposé par Florence Duguay, appuyé par Serge Lefebvre et résolu à l'unanimité de nommer le conseiller Jean-Marc Neveu et le maire Fernand Major comme délégués pour siéger au Comité Bellefeuille.

2023-12-11

DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE ROUSSILLON

Il est proposé par Serge Lefebvre, appuyé par Luc Raby et résolu à l'unanimité de désigner les personnes suivantes à siéger sur le Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon :

- Madame Michelle d'Amours
- Madame Florence Duguay (1^{er} substitut).

2023-12-12

DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA GESTION DES DÉCHETS DE ROUSSILLON

Il est proposé par Jean-Marc Neveu, appuyé par Luc Raby et résolu à l'unanimité de désigner les personnes suivantes à siéger sur le Conseil d'administration de la Régie intermunicipale des déchets de Roussillon :

- Madame Florence Duguay ;
- Madame Michelle d'Amours (1^{er} substitut).

2023-12-13

DÉLÉGUÉ POUR LE COMITÉ DE CONSULTATION D'URBANISME (CCU)

Il est proposé par Luc Raby, appuyé par Serge Lefebvre et résolu à l'unanimité de désigner les personnes suivantes à siéger sur le Comité de consultation d'urbanisme (CCU) :

- Madame Michelle d'Amours (conseillère)
- Monsieur Fernand Major (maire)
- Monsieur Jocelyn Lacasse (citoyen)

2023-12-14

RESPONSABLE DU DOSSIER LOISIRS

Il est proposé par Jean-Marc Neveu, appuyé par Florence Duguay et résolu à l'unanimité que le conseiller Luc Raby sera responsable du dossier des loisirs de la municipalité d'Authier-Nord.

2023-12-15

DÉLÉGUÉ SUR LE COMITÉ DE VOIRIE

Il est proposé par Sylvain Caron, appuyé par Serge Lefebvre et résolu à l'unanimité que le conseiller Jean-Marc Neveu et le conseiller Luc Raby (substitut) siégeront sur le Comité de voirie de la municipalité d'Authier-Nord.

2023-12-16

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2024

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances régulières pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Jean-Marc Neveu, appuyé par Florence Duguay et résolu à l'unanimité que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances régulières du conseil municipal pour 2024, qui se tiendront le mardi et qui débiteront à 19h30 :

- | | | | |
|---------------|---------------------------|--------------|--------------|
| • 16 janvier | • 6 février | • 5 mars | • 2 avril |
| • 7 mai | • 4 juin | • 2 juillet | • 6 août |
| • 3 septembre | • 1 ^{er} octobre | • 5 novembre | • 3 décembre |

2023-12-17

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LES FÊTES

Il est proposé par Florence Duguay, appuyé par Sylvain Caron et résolu à l'unanimité que le bureau municipal sera fermé au public pour la période des fêtes du 25 décembre 2023 au 5 janvier 2024 inclusivement.

2023-12-18

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE SERVICE DE DÉNEIGEMENT 2023-2024 AVEC LA MUNICIPALITÉ DE CHAZEL

ATTENDU QUE la municipalité de Chazel a fait parvenir une demande à la municipalité d'Authier-Nord quant au déneigement de la traverse Chazel-Authier-Nord, c'est-à-dire à partir de l'intersection du 1^{er} et 10^e rang Est jusqu'à la limite du 8^e et 9^e Rang Ouest d'Authier-Nord pour l'hiver 2023-2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Marc Neveu, appuyé par Sylvain Caron et résolu à l'unanimité de conclure une entente au montant de 3300 \$ du kilomètre avec la municipalité de Chazel quant au déneigement de la traverse Chazel – Authier-Nord, c'est-à-dire, de l'intersection du 1^{er} et 10^e rang Est jusqu'à la limite du 8^e et 9^e Rang Ouest d'Authier-Nord et ce, pour l'hiver 2023-2024.

AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par la conseillère Florence Duguay afin qu'un projet de règlement # 2023-02 : Règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres 9-1-1. Le projet de règlement est également déposé à cette séance ordinaire.

AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par le conseiller Jean-Marc Neveu afin qu'un projet de règlement # 2023-03 : Règlement déterminant le taux de taxation pour l'année 2024. Le projet de règlement est également déposé à cette séance ordinaire.

AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par le conseiller Luc Raby afin qu'un projet de règlement # 2023-04 : Règlement relatif au traitement des élus.

2023-12-19

RÈGLEMENT DE CONCORDANCE AVEC LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC d'Abitibi-Ouest est entré en vigueur le 17 mars 2017 ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 59.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal doit dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du SADR adopter tout règlement modifiant le plan d'urbanisme ou tout règlement de concordance nécessaire pour assurer la conformité avec le SADR, soit avant le 17 mars 2019 ;

ATTENDU QU'on entend par règlement de concordance, tout règlement, parmi les suivants :

1. Qui modifie le plan d'urbanisme d'une municipalité, son règlement de zonage, de lotissement ou de construction ou l'un ou l'autre de ses règlements prévus aux sections VII à XI du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;
2. Que le conseil d'une municipalité adopte en vertu de l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ou tout règlement qui le modifie.

ATTENDU QUE la ministre peut accorder, à la demande du conseil municipal, un nouveau délai en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU QUE la ministre peut prolonger, à la demande du conseil municipal, le délai en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'urbanisme ;

ATTENDU QUE le 18 janvier 2022, la ministre a accordé à la municipalité d'Authier-Nord une prolongation de délai jusqu'au 31 décembre 2023, pour adopter les règlements de concordance ;

ATTENDU QUE la municipalité d'Authier-nord a amorcé une révision du plan et des règlements d'urbanisme le 1^{er} novembre 2016 avec l'adoption de la résolution numéro 2016-09-13 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander une prolongation de délai au ministre ;

EN CONSÉQUENCE : il est proposé par Sylvain Caron, appuyé par Florence Duguay et unanimement résolu de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, une prolongation de délai jusqu'au 31 décembre 2026 afin que la municipalité d'Authier-Nord adopte des règlements de concordance pour assurer la conformité avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi-Ouest.

2023-12-20

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT AVEC LA SPCA D'ABITIBI-OUEST POUR L'ANNÉE 2024

Il est proposé par Luc Raby et appuyé par Jean-Marc Neveu et résolu à l'unanimité que la municipalité d'Authier-Nord renouvelle le contrat avec la SPCA d'Abitibi-Ouest pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 et pour un montant de 1 144.90 \$. Monsieur Fernand Major, maire, et Madame Priscillia Lefebvre, directrice générale par intérim sont autorisés à signer le contrat avec celle-ci. Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

2023-12-21

DÉNEIGEMENT DU CHEMIN DU DOMAINE BEL-MIK

ATTENDU QUE Monsieur Pierre Ouellet, résident du Chemin du Domaine Bel-Mik, a fait une demande quant à une possibilité que la municipalité procède au déneigement du chemin privé au Domaine Bel-Mik pour l'hiver 2023-2024 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil sont d'accord à offrir le service de déneigement aux propriétaires résidents et non-résidents dans le chemin privé du Domaine Bel-Mik ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Caron et appuyé par Luc Raby et résolu à l'unanimité que la municipalité offre le service de déneigement pour le chemin privé du Domaine Bel-Mik, au montant de 1 700 \$ pour l'année 2023-2024.

- 2023-12-22** **APPROBATION DE DÉPENSE – ÉQUIPEMENT MORI7**
- Il est proposé par Jean-Marc Neveu et appuyé par Serge Lefebvre et résolu à l’unanimité d’approuver les soumissions numéro 497 et 557 d’Équipement Mori7 pour l’achat de lames de niveleuse pour un montant total de 3 252.01 \$ taxes incluses.
- 2023-12-23** **APPROBATION DE LA FACTURE D’ÉNERGIE SONIC**
- Il est proposé par Serge Lefebvre et appuyé par Sylvain Caron et résolu à l’unanimité d’approuver la facture numéro 89369210 d’Énergie sonic pour l’achat de diesel, et ce pour un montant de 3 299.93 \$ taxes incluses.
- 2023-12-24** **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRE POUR L’ANNÉE 2024 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPAL DES DÉCHETS**
- Il est proposé par Sylvain Caron, appuyé par Serge Lefebvre et résolu à l’unanimité d’accepter les prévisions budgétaires 2024 établies par la Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon de Macamic au montant de 238 452 \$. Le montant des quotes-parts pour la municipalité d’Authier-Nord est de 13 602 \$.
- 2023-12-25** **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRE POUR L’ANNÉE 2024 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPAL D’INCENDIE**
- Il est proposé par Luc Raby, appuyé par Sylvain Caron et résolu à l’unanimité d’accepter les prévisions budgétaires 2024 établies par la Régie intermunicipale d’incendie de Roussillon de Macamic au montant de 155 498 \$. Le montant des quotes-parts pour la municipalité d’Authier-Nord est de 16 547 \$.
- 2023-12-26** **SOUSSION CIMA – ÉTUDE DE BESOIN POUR DES TRAVAUX ROUTIERS**
- Il est proposé par Serge Lefebvre, appuyé par Jean-Marc Neveu et résolu à l’unanimité d’approuver la soumission de CIMA concernant une étude de besoin pour des travaux routiers au montant forfaitaire de 11 400 \$ incluant une visite des lieux au montant de 1 700 \$ taxes en sus.
- 2023-12-27** **AFFICHAGE DE POSTE POUR LE CHAUFFAGE AU BOIS DU BÂTIMENT DES LOISIRS ET LE DÉNEIGEMENT DES BOÎTES AUX LETTRES**
- Il est proposé par Serge Lefebvre, appuyé par Florence Duguay et résolu à l’unanimité d’afficher une offre d’emploi pour un préposé au chauffage et au déneigement des boîtes aux lettres à la salle des loisirs.
- 2023-12-28** **AFFICHAGE DU POSTE D’AJOINTE À LA DIRECTION**
- Il est proposé par Florence Duguay, appuyé par Jean-Marc Neveu et résolu à l’unanimité d’afficher une offre d’emploi d’adjoint(e) à la direction selon ce qui a été discuté lors de la séance de travail.
- 2023-12-29** **OFFRE DES ASSURANCES À LA SUITE DU DÉGÂT D’EAU EN 2022**
- ATTENDU QU’**un dégât d’eau est survenu au sous-sol du bureau municipal en 2022 ;
- ATTENDU QUE** les assurances de la municipalité d’Authier-Nord offre une indemnité au montant de 31 122.34 \$;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvain Caron, appuyé par Jean-Marc Neveu et résolu à l’unanimité d’accepter l’offre des assurances, au montant de 31 122.34 \$, à la suite du dégât d’eau au sous-sol du bureau municipal.
- PÉRIODE DE QUESTIONS**
- Questionnement sur le dégât d’eau au sous-sol du bureau municipal ;
 - Quand aura lieu la mise en place du compostage en Abitibi-Ouest ;
 - Est-ce possible d’avoir un compte rendu du Comité Bellefeuille pour les citoyens.
- 2023-12-30** **SÉANCE EXTRAORDINAIRE POUR L’ADOPTION DU BUDGET 2024 ET LE PLAN TRIENNAL**
- Il est proposé par Florence Duguay, appuyé par Luc Raby et résolu à l’unanimité que la séance extraordinaire pour l’adoption du budget 2024 et du plan triennal sera le mercredi 20 décembre 2023 à 19h00 à la place habituelle des séances du conseil.
- 2023-12-31** **APPROBATION ET AUGMENTATION DES HEURES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM**
- Il est proposé par Sylvain Caron, appuyé par Jean-Marc Neveu et résolu à l’unanimité d’approuver les heures de Priscillia Lefebvre pour la semaine du 26 novembre au 2

décembre 2023, soit 21.25 heures. De plus, les heures de madame Lefebvre seront augmentées à 25 heures par semaine.

2023-12-32

PROLONGATION DU CONTRAT DE TRAVAIL DE PRISCILLIA LEFEBVRE

CONSIDÉRANT QUE le contrat de Priscillia Lefebvre expire le 7 janvier 2024, mais que la présence de madame Lefebvre est toujours requise pour exercer cette responsabilité ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est en démarche pour combler le poste de directrice générale par intérim ;

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec recommande au conseil municipal de prolonger ce contrat pour le temps que les conseillers jugent nécessaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Caron, appuyé par Serge Lefebvre et résolu à l'unanimité de prolonger le contrat de Priscillia Lefebvre pour une période de 3 mois, soit du 7 janvier au 7 avril 2024, sous les conditions suivantes :

- Le lundi, madame Lefebvre doit être au bureau municipal au moins jusqu'à 14h30 et qu'elle peut accomplir le reste du travail à distance ;
- Si le poste est pourvu dans l'intervalle, madame Lefebvre deviendra directrice générale adjointe, aux mêmes conditions.

2023-12-33

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par Jean-Marc Neveu, appuyé par Sylvain Caron et résolu à l'unanimité de nommer Luc Raby comme maire suppléant et qu'il soit autorisé à agir comme substitut au maire lors des assemblées du Conseil de la MRC d'Abitibi-Ouest.

2023-12-34

RÉPARATION DU PICK-UP

Il est proposé par Luc Raby, appuyé par Sylvain Caron et résolu à l'unanimité d'autoriser la réparation du pick-up de la municipalité pour le conformer à l'inspection et ce pour un montant maximum de 2 500 \$.

2023-12-35

DEMANDE DE DÉROGATION POUR LE MATRICULE 4511 27 3055 0 000 0000

CONSIDÉRANT QUE la demande visant la construction d'un dôme de 600 pieds carré avec porte de garage et localisée dans la cour avant, sis au 26, 8^e et 9^e Rang Ouest ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété se situe en zone 600 ;

CONSIDÉRANT QUE ce type de construction est permis seulement en marge latérale et arrière tel que décrit à l'art. 4.4.6.3 du Règlement de zonage : « Les garages ou dépendances ne peuvent être implantés que dans les cours arrières et latérales, pour le cas d'un terrain d'angle, tout garage ou dépendance isolée doit être construit dans la cour arrière ou dans la cour latérale » ;

CONSIDÉRANT QU'un plan de la construction accompagnait la demande confirmant que les dimensions sont respectées ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Marc Neveu, appuyé par Serge Lefebvre et résolu à l'unanimité d'approuver la demande de dérogation mineure visant la construction d'un dôme de 600 pieds carré sur le lot 4 465 804, sis au 26, 8^e et 9^e Rang Ouest.

2023-12-36

LEVÉE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

Il est proposé par Florence Duguay, appuyé par Sylvain Caron et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21h15.

Fernand Major, Maire

Priscillia Lefebvre, greffière par intérim